



Commune de Lécousse
Arrondissement Fougères – Vitré
Département d'Ille-et-Vilaine

Compte-rendu du Conseil municipal du 06 juillet 2017

L'AN DEUX MIL DIX SEPT, le six juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard MARBOEUF, Maire, Conseiller Régional,

Présents : Bernard MARBOEUF, Maire, Conseiller Régional, Anne PERRIN, Daniel TANCEREL, Mylène LE BERRIGAUD, Hubert COUASNON, Joseph PELLEN, Adjoint ; Anne AUFFRET, Noël DEMAZEL, Sébastien ETIENNOUL, Evelyne FEUVRIER, Magali FONTAINE, Roland FOUGERAY, Judith GUEFFEN, Paul MUGNIER, Clotilde RAITE, Martine SUPIOT, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : Jean-Yves CHAUVEL (pouvoir à M. le Maire), Maryvonne FEVRIER (pouvoir à Joseph PELLEN), Anne-Sophie GAUTIER (pouvoir à Mylène LE BERRIGAUD), Patrick LECAUX, Jean-Pierre ROGER (pouvoir à Anne PERRIN), Myriam TOUCHARD.

Secrétaire de séance : Magali FONTAINE

Nombre de membres en exercice : 22

Date de la convocation : 29.06.2017

Nombre de présents : 16

Pouvoirs : 4

**

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 09 juin 2017.

1 – Organisation du temps scolaire à la rentrée de septembre 2017 à l'école primaire Montaubert

Le Décret du 27 juin 2017 permet aux Maires de demander à l'Académie une dérogation à l'organisation du temps scolaire, à la rentrée de septembre 2017, pour un retour à la semaine de 4 jours avec la fin des TAP.

Au vu de cette possibilité, un questionnaire a été adressé aux familles des deux écoles de Lécousse qui se sont prononcées à 60% pour un retour à la semaine de 4 jours.

Le Conseil d'école du groupe scolaire Montaubert a également émis un avis favorable le 20 juin 2017, compte tenu de la fatigue des élèves notamment constatée en maternelle et en fin de semaine en élémentaire, et la difficulté de réaliser les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) en fin de journée.

Aussi, après accord de la commission municipale Jeunesse, Enfance et Education, malgré la qualité des TAP proposés et le court délai de réflexion, la demande de dérogation a été adressée au DASEN pour un retour à la semaine de 4 jours à la rentrée de septembre 2017.

Par courrier reçu le 30 juin dernier, le DASEN a émis un avis favorable à la demande de la commune, en accordant une dérogation pour 3 ans, et en retenant les horaires suivants pour l'école primaire Montaubert :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matinée	8h30 - 12h	8h30 - 12h	8h30 - 12h	8h30 - 12h
Pause méridienne	12h - 14h	12h - 14h	12h - 14h	12h - 14h
Après-midi	14h – 16h30	14h – 16h30	14h – 16h30	14h – 16h30

Les accueils périscolaires du matin et du soir restent inchangés, et le Pôle enfance sera ouvert le mercredi toute la journée.

Le Conseil municipal décide (19 pour et 1 contre Mme Anne AUFFRET) :

- **approuve la dérogation accordée par le DASEN pour un retour à la semaine de 4 jours à l'école primaire Montaubert à la rentrée 2017, et ce pour 3 ans ;**
- **valide l'organisation du temps scolaire proposée ci-dessus, à la rentrée de septembre 2017.**

Pour information du Conseil, l'école privée Notre Dame a également décidé le retour à la semaine de 4 jours à la rentrée de septembre 2017.

2 – Bar – Epicerie –Multiservices – Attribution de la location-gérance du commerce

Dans le cadre de la mise en location gérance du projet de bar-épicerie-multiservices au 4 place Saint Martin des Champs, un appel à candidatures a été réalisé par voie de presse.

Avec l'assistance de la CCI, différents entretiens ont été conduits, et une candidate a été retenue.

Il s'agit de Mme Sophie LE BRETON (45 ans), actuellement adjointe à la gérance d'un bar-tabac-presse-jeux, à Honfleur depuis 2007.

La commune fournit les locaux qui seront aménagés et équipés : tables, chaises, rayonnages, vitrines réfrigérées... Les matières, les stocks et les fluides, ainsi que les contrats avec les fournisseurs et prestataires extérieurs sont à la charge du locataire-gérant.

Le Conseil municipal :

- **autorise l'attribution la location-gérance du bar-épicerie-multiservices, auquel est annexée la gérance d'un débit de tabac, à Mme Sophie LE BRETON,**
- **fixe le montant du loyer mensuel de la location-gérance à 150 € TTC,**
- **autorise le Maire ou un Adjoint à signer tout document nécessaire à la mise en place de cette location-gérance, et à prendre en charge les frais afférents à ce contrat qui sera établi par Me Baslé, notaire à Lécousse.**

3 – Commission des marchés

3.1 – Travaux d'agencement du bar-épicerie – Choix de l'entreprise suite à consultation :

Deux entreprises ont été sollicitées pour des propositions d'agencement intérieur du bar –épicerie-multiservices d'une part, et la fourniture du mobilier et équipements nécessaires d'autre part.

Il s'agit d'aménager deux espaces relativement séparés avec deux accès différents, mais avec un podium central qui permettra à la locataire de gérer les deux activités :

- d'un côté un espace bar – tabac – jeux avec le mobilier nécessaire
- de l'autre, l'espace épicerie avec les gondoles, les vitrines réfrigérées, un espace caisse et une réserve.

Après étude, **et sur proposition de la commission des marchés, le Conseil décide de retenir :**
- pour les travaux et l'agencement du local, l'entreprise Pelé menuiserie et agencement, pour un montant de 57 190.76 € HT ;
- pour le mobilier et les équipements du commerce, l'entreprise Pelé menuiserie et agencement, pour un montant de 54 013.24 € HT.

Des compléments en travaux et matériel pourront être nécessaires en fonction de la finalisation du projet.

3.2 - Fourniture de repas au groupe scolaire Montaubert et au Pôle enfance – Choix du prestataire suite à consultation :

Dans le cadre de la consultation réalisée pour la fourniture des repas au groupe scolaire Montaubert et au pôle enfance pour les trois années à venir, un avis d'appel à concurrence a été publié dans Ouest France 35 le 02.06.2017, ainsi que sur la plateforme des marchés publics e-megalis.

Les critères de sélection des offres étaient les suivants :

- 1- Prix des prestations : 50%
- 2 - Valeur technique : 20% (mémoire technique ; qualité des repas et équilibre alimentaire)
- 3 - Performances en matière de développement des approvisionnements directs des produits de l'agriculture : 20%
- 4 - Performances en matière de protection de l'environnement : 10%

Une offre a été remise dans le délai imparti.

Au regard de ces critères, **le Conseil municipal décide :**

- **de retenir l'offre de la société Convivio qui est conforme au cahier des charges pour les coûts suivants :**
 - o **2.50 € HT / repas en liaison chaude à l'école Montaubert**
 - o **2.85 € HT / repas en liaison froide au pôle enfance**
- **d'autoriser M. le Maire ou un Adjoint à signer la convention correspondante pour les trois années à venir, soit de 2017/2018 à 2019/2020.**

3.3 – Aménagement du chemin de la Dorissais – Choix de l'entreprise suite à consultation :

Comme prévu au budget 2017, une consultation a été réalisée auprès de trois entreprises, pour l'aménagement du chemin de la Dorissais.

Pour la réalisation de ces travaux (terrassment, voirie et eaux pluviales), **le Conseil retient l'offre de l'entreprise Dauguet Serge Sarl pour un montant de 35 144.00 € HT, soit 42 172.80 € TTC.**

3.4 – Réfection des trottoirs bd de la Côte du Nord – Choix de l'entreprise suite à consultation :

Pour la réfection des trottoirs boulevard de la Côte du Nord prévue aux investissements 2017, trois entreprises ont été consultées.

Après analyse des offres reçues, **le Conseil municipal valide celle de l'entreprise Beaumont TP pour un montant de 8 067.00 € HT, soit 9 680.40 € TTC.**

3.5 – Mission complémentaire de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du carrefour à feux bd de la Motelle – Devis :

Par délibération du 31.03.2016, le Conseil municipal a confié au bureau d'études Tecam, une étude pour la réalisation du carrefour à feux bd de la Motelle et rues de la butte / Mésangère.

Afin de pouvoir passer à la phase travaux et réaliser la consultation d'entreprises, **le Conseil accepte de confier à Tecam une mission de maîtrise d'œuvre complémentaire (phase PRO, marchés et suivi des travaux, assistance aux opérations de réception), pour un montant de 11 400 € HT, soit 13 680 € TTC, et d'autoriser le Maire ou un Adjoint à signer le marché correspondant.**

3.6 – Réhabilitation signalétique CC le Parc – Devis :

Dans la continuité de la mise en place de la signalétique des commerces du CC le Parc, **le Conseil accepte le devis de la société SES pour la fourniture et pose d'une nouvelle signalétique de police de la zone, pour un montant de 6 250.62 € HT, soit 7 500.72 € TTC.**

3.7 – Eclairage public liaison piétonne rue W. Rousseau / Promenade verte – Devis :

Pour la mise en place d'un éclairage public dans l'allée piétonne qui relie la rue Waldeck Rousseau à la promenade verte, deux entreprises ont été consultées pour la fourniture et pose de deux candélabres. Après analyse des offres remises, **le Conseil municipal retient la proposition de l'entreprise VEZIE pour un montant de 6 518 € HT, soit 7 822 € TTC.**

3.8 – Renouvellement des contrats de dératisation des réseaux EU / EP et de sanitation du groupe scolaire Montaubert :

La commission propose au Conseil le renouvellement des contrats de dératisation conclu avec la société FARAGO, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, et aux conditions suivantes :

- **Contrat de prévention et de lutte contre les rongeurs :**
Traitement du réseau EU et EP avec 2 passages par an, pour 1 346.10 € HT, soit 1 615.32 € TTC.
- **Contrat de sanitation contre les nuisibles :**
Traitement contre les rongeurs et les insectes au groupe scolaire Montaubert avec 4 passages par an, pour 349.70 € HT, soit 419.64 € TTC.
- **Pour des interventions ponctuelles :**
 - Dératisation (main d'œuvre, déplacement et produits) : 128.70 € HT
 - Destruction nid de guêpes, frelons :
 - En semaine : 91 € HT
 - Le week-end : 120 € HT

Accord du Conseil

3.9 – Services techniques :

3.9.1 – Acquisition véhicule

Comme prévu au budget 2017, une recherche de véhicule d'occasion a été réalisée pour le remplacement du véhicule Renault Express. Le garage SARL FA Auto de Lécousse propose un véhicule Peugeot Partner pour un montant de 4 444.76 € TTC :

- 105 000 kms
- Essence
- 1^{ère} mise en circulation : 30.03.2006
- Couleur blanche

Sur proposition de la commission, le Conseil valide cette proposition et autorise le Maire ou un Adjoint à signer tout document nécessaire à cette acquisition.

3.9.2 – Acquisition matériel

Dans le cadre des acquisitions de matériel pour les services techniques, **le Conseil municipal valide les devis suivants de l'entreprise Beauplet :**

- un perfo-burineur pour un montant de 490.37 € HT,
 - une perceuse-visseuse pour un montant de 316.62 € HT,
 - une ponceuse pour un montant de 179.42 € HT
- soit un total de 986.41 € HT, soit 1 183.69 € TTC.**

4 – Convention SCOT pour l'instruction du droit des sols

Le syndicat mixte du SCOT est chargé d'assurer l'instruction des autorisations du droit des sols pour le compte des communes membres des EPCI du Pays de Fougères depuis le 1^{er} juillet 2015 par convention de prestation de service.

Cette mission s'effectue sous le contrôle du Maire, contre rémunération à l'acte, conformément à la tarification forfaitaire.

Pour information, en 2016, 75 dossiers ont été instruits pour un montant total de 4 478.50 €.

Afin de continuer à bénéficier de ce service mutualisé, il est proposé d'établir une nouvelle convention à compter du 1^{er} juillet 2017, pour une durée de 42 mois, renouvelable par reconduction expresse, et aux tarifs suivants :

	Tarifs 2016	Tarifs 2017
Permis de construire simple – PC	65.00 €	65.00 €
Permis de construire complexe : ERP, ABF	78.00 €	78.00 €
Déclaration préalable – DP	45.50 €	45.50 €
Permis d'Aménager simple, modificatif – PA	97.50 €	97.50 €
Permis de démolir – PD	26.00 €	26.00 €
Certificat d'urbanisme opérationnel – Cub	52.00 €	52.00 €
Autorisation de travaux - AT	22.75 €	22.75 €
Transfert et prorogation : PC, PA		22.75 €
Retrait : PC, PA, DP, PD		0.00 €

Le Conseil municipal :

- **accepte le renouvellement de la convention de prestation de service relative à l'instruction du droit des sols ;**
- **autorise le Maire ou un Adjoint à signer avec le Syndicat Mixte du SCOT du Pays de Fougères, la convention correspondante.**

5 – Unité d'Enseignement Externalisée de l'IME à l'école primaire Montaubert – Convention Commune de Lécousse / IME de la Dussetière

Dans le cadre de la mise en place d'une unité d'enseignement externalisée de l'IME au groupe scolaire Montaubert à la rentrée de septembre 2017, une convention a été signée entre l'inspection académique, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'IME.

Il s'agit d'une classe de 6 élèves, de 6 à 9 ans, qui seront accompagnés d'une enseignante et d'une éducatrice. Les enfants de l'IME auront les récréations communes avec les élèves de l'école et déjeuneront à la cantine le vendredi.

Afin d'organiser les conditions de mise à disposition des locaux de l'école Montaubert, il est proposé au Conseil municipal de conclure avec l'IME la convention présentée, et d'autoriser M. le Maire ou un Adjoint à la signer.

Accord du Conseil municipal.

6 – SMICTOM – Convention pour la collecte des papiers de bureaux

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le SMICTOM a déployé une collecte séparative des papiers auprès des ménages par le biais de bornes d'apport volontaire réparties sur le territoire.

Le SMICTOM souhaite aujourd'hui mettre en place une collecte adaptée aux activités professionnelles, en contribuant à l'insertion professionnelle à travers les actions menées par le groupe ARHES, auquel il a confié la collecte de ces papiers.

La mise en place de ce nouveau service se faisant dans un cadre expérimental, il a été décidé de mettre en place la collecte des papiers des professionnels selon 3 phases :

Structures	Début de collecte
Mairies et administrations publiques	Juin 2017
Etablissements scolaires et associations	Septembre 2017
Entreprises privées	Décembre 2017

Aussi, la présente convention a pour objet de définir les modalités administratives et techniques pour la collecte des papiers issus d'activités professionnels entre l'ARHES, le SMICTOM et les établissements concernés.

Le Conseil accepte la convention tripartite à intervenir avec le SMICTOM et l'ARHES, et autorise le Maire ou un Adjoint à la signer.

7 – Personnel – Transformations de postes suite aux avancements de grade

Dans le cadre de la validation des propositions d'avancements de grade pour l'année 2017, **le Conseil municipal accepte les transformations de postes suivantes au tableau des effectifs :**

- Fermeture de trois postes d'Adjoints Techniques Territoriaux Principaux 2^{ème} classe à temps plein (35/35^{ème}) et création de 3 postes d'Adjoints Techniques Territoriaux Principaux 1^{ère} classe à temps plein (35/35^{ème}) à compter du 01/09/2017

Prochaine séance du Conseil municipal : vendredi 8 septembre 2017, à 20h30

Sans autre question, la séance est levée à 22h30

**